

Lancement à Rabat du projet de jumelage Maroc-UE relatif au renforcement de la sécurité routière au Maroc

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-02-2011 00:33:09

Le projet de jumelage Maroc-Union européenne relatif au renforcement de la sécurité routière au Maroc, a été lancé, lundi à Rabat, lors d'une cérémonie à laquelle a pris part notamment le ministre de l'Équipement et des transports, Karim Ghellab.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des ambassadeurs de l'Union européenne (UE), de la France, de la Suède et de l'Autriche ainsi que du secrétaire général du ministère des affaires étrangères et de la Coopération ainsi que des représentants de la gendarmerie royale et de la direction générale de la sûreté nationale.

Ce projet, financé par l'UE, qui associe un consortium France/suède/Autriche et le Maroc, a pour but de renforcer les capacités opérationnelles de la direction des routes et vise l'amélioration du niveau de sécurité des infrastructures routières du Royaume.

Il accompagnera également la mise en oeuvre du Code de la route entré en vigueur le 1er octobre 2010 et ce par le développement d'outils techniques et managériaux modernes devant accompagner cette mise en oeuvre.

Ce projet d'une durée de deux années 2011 et 2012, est financé par l'UE à hauteur de 1,3 Millions euros (14,6MDH), il permettra d'atteindre des résultats obligatoires dans les domaines relatifs à l'amélioration du système d'information sur l'accidentologie et le trafic routier, l'actualisation des normes et règles applicables en matière de signalisation routière, l'amélioration de la capacité d'expertise sur l'exploitation, la signalisation et les équipements sur le réseau routier du rase campagne, l'amélioration de la capacité d'expertise sur l'exploitation, la signalisation et les équipements sur le réseau routier en milieu urbain, l'inscription dans la durée des résultats obtenus par la formation et la sensibilisation

"Nonobstant les progrès réalisés dans ce domaine au niveau national, il nous apparaît opportun de disposer aujourd'hui d'un support de coopération pour l'accompagnement des gestionnaires du réseau routier et des voiries, en particulier pour la réalisation de la modernisation des infrastructures routières urbaines qui devient un impératif fondamental de la mise en œuvre du nouveau code de la routé" a indiqué le ministre de l'Équipement et des transports, M. Karim Ghellab à l'ouverture de la cérémonie de lancement de ce projet.

"Nous avons veillé au montage de ce projet avec l'UE, afin d'améliorer les capacités techniques et managériales des cadres marocains au niveau de la conception, de l'équipement de la gestion et de l'aménagement des infrastructures routières aussi bien en rase campagne qu'en milieu urbain", a-t-il ajouté.

Le ministre a fait observer que les pouvoirs publics marocains déploient des efforts notables dans ce

domaine afin d'optimiser la mobilité et améliorer les déplacements dans l'espace urbain.

Le tramway devrait permettre une meilleure organisation du transport en commun et améliorer la circulation correspondante, ce qui contribuera à terme à l'amélioration de la sécurité routière, a-t-il dit, relevant cependant que "ceci nécessite un accompagnement et des outils d'exploitation et de gestion des interfaces modales adaptées au contexte marocain pour atteindre les objectifs visés".

Ce projet de jumelage, a-t-il expliqué "permettra une meilleure prise en charge de la conception, la gestion et l'exploitation des voiries urbaines du point de vue sécurité routière et ancrer chez les acteurs concernés les bonnes pratiques dans ce domaine".

De son côté, le secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Youssef Amrani a indiqué que depuis l'adoption du "Statut avancé" en octobre 2008 et le 1er sommet Maroc/UE de Grenade en mars 2010, le Maroc s'est engagé avec une cadence soutenue et une dynamique nouvelle dans son partenariat avec l'Union européenne.

"Le Maroc et l'UE partagent, dans toutes les actions qu'ils développent et les initiatives auxquelles ils adhèrent, la même vision stratégique et la même démarche volontaristes qui consiste à atteindre une proximité mutuelle optimale", a dit M. Amrani, ajoutant que c'est par vocation et par choix délibéré que le Maroc s'est toujours prêté dans ses relations avec l'UE à cette exercice stratégique du "toujours plus et toujours mieux".

Le Maroc, ajoute M. Amrani, est convaincu que "son partenariat avec l'UE doit être enrichi et outillé davantage afin d'accompagner de manière pertinente et judicieuse son projet de société ouverte, démocratique et solidaire" comme d'ailleurs, il est convaincu qu'il "se doit de déployer pleinement les ressorts de ce partenariat pour faire converger avec une ambition de s'ériger en une économie émergente et une plate forme régionale compétitive ouverte sur l'Europe, le Maghreb et le monde arabe et africain".

"Le Maroc attend beaucoup du nouvel instrument qui régira le partenariat pour les années à venir ainsi que les perspectives qui seront ouvertes dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Il y voit des facteurs susceptibles de conférer un saut qualitatif nouveau et une valeur ajoutée au plan d'action actuel et au document conjoint du statut avancé", a-t-il poursuivi.

Pour sa part, l'ambassadeur de l'UE au Maroc, M. Eneko Landaburu a indiqué que "Le Maroc s'est résolument engagé depuis une dizaine d'années dans une vaste réformes de l'organisation du secteur des transports, qui joue un rôle fondamental dans le développement économique du pays, favorisant l'intégration et la cohésion du territoire, réduisant le désenclavement et stimulant les échanges à l'intérieur comme à l'extérieur".

Le diplomate européen a tenu à rappeler que l'union européenne a fortement accompagné, depuis 2003, le secteur des transports au Maroc à travers notamment le programme d'appui à la réforme des transports.

Ce jumelage s'inscrit parfaitement dans le cadre des priorités définies par la directive européenne 2008, et s'inscrit bien évidemment dans l'accompagnement de la mise en oeuvre du nouveau Code de la route, par le développement d'outils techniques et managériaux modernes, a-t-il souligné.

MAP